

NOVEMBRE 2025

ACERSE

Les actualités de l'Association du corps des collaborateurs et collaboratrices de l'enseignement et de la recherche en sciences de l'éducation

www.unige.ch/fapse/acerse



Actualités ACERSE

Perte du siège CCER à la Commission Relève

Le CCER n'apparaît plus dans la composition actuelle de la Commission Relève, alors que la Doyenne avait auparavant donné son accord à ce qu'un·e membre du CCER siège dans cette instance depuis 2023.

À la suite d'une interpellation de l'ACERSE, le décanat a indiqué qu'il ne serait finalement plus possible de nommer un·e représentant·e au sein de cette commission, au motif qu'une telle disposition n'est pas prévue par le règlement en vigueur.

Le Comité de l'ACERSE regrette ce revirement et continue à travailler afin que le CCER obtienne un siège stabilisé au sein de cette commission, ceci en collaboration avec l'ACERP. Une demande de modification du règlement sera déposée devant le Conseil participatif.

Nous tenons à remercier chaleureusement Pascal Demonet pour son engagement au sein de cette commission !

Partagez votre expérience : CCER et départs à la retraite à 67 ans !

Dans le cadre du mandat de l'ACERSE 2025-2026, le comité souhaite documenter le processus et la prise en charge des « Départs à la retraite à 67 ans » des membres du CCER.

Nous invitons donc les collègues ayant demandé le report de leur départ à la retraite – et qui le souhaitent – à prendre contact avec nous en nous écrivant à l'adresse suivante : bureauacerse@unige.ch

DANS CE NUMÉRO

ACTUALITÉS ACERSE

ACTUALITÉS UNIGE

- ASSEMBLÉE DE L'UNIVERSITÉ
- CUREG
- COMMISSION DU PERSONNEL

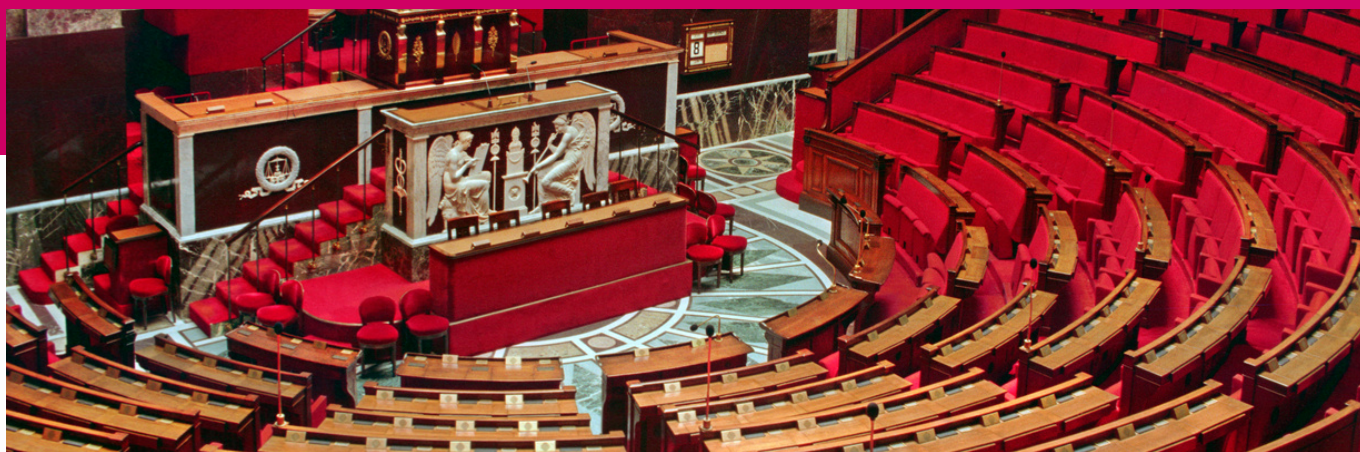
ACTUALITÉS FPSE

- CONSEIL PARTICIPATIF
- COMMISSION PLANIFICATION ACADÉMIQUE (CPA)
- COMMISSION PLAN D'ÉTUDES
- COMMISSION ÉGALITÉ
- COMMISSION INFORMATIQUE ET ÉQUIPEMENT
- COMMISSION D'OPPOSITION
- COMMISSION D'OPPOSITION FEP

ACTUALITÉS SSSED

- BUREAU DOCTORAL

SAVE THE DATES !



Assemblée de l'Université

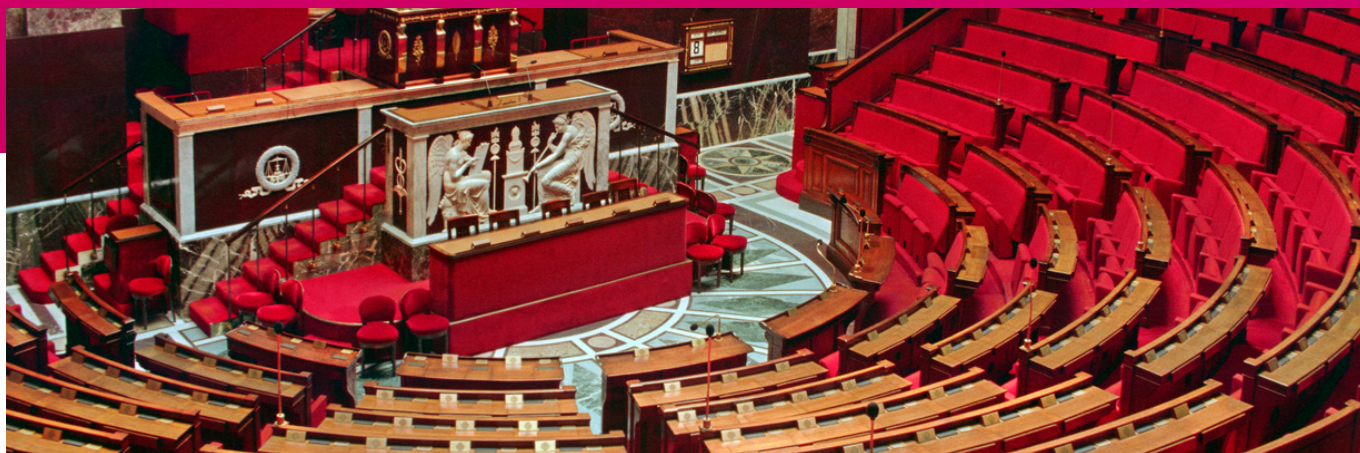
Plan CCER

Le deuxième volet du plan du CCER, consacré aux assistant·es et aux doctorant·es et visant l'introduction d'un taux protégé de recherche, est entré en vigueur en août 2025.

Le troisième volet, dédié aux membres dits « seniors », a été quant à lui présenté par le Rectorat lors de la séance d'octobre :

- **Suppléances de longue durée** : certaines suppléances tendent à se prolonger dans le temps, notamment dans certaines facultés où les effectifs d'étudiant·es fluctuent fortement. Ces situations doivent être régulées conformément au nouveau Règlement du personnel.
- **Cahiers des charges inadéquats** : dans plusieurs facultés, en particulier les Lettres et à la FPSE, les cahiers des charges ne correspondent pas toujours au taux d'activité réel, compte tenu du nombre de crédits enseignés ou du volume d'étudiant·es. Les entités concernées ont, à ce titre, bénéficié de dotations budgétaires supplémentaires.
- **Petits taux d'activité** : les taux inférieurs à 50 %, souvent considérés comme des activités accessoires, doivent être progressivement éliminés à moyen terme, avec pour objectif une mise en conformité d'ici août 2026.
- **Soutien aux carrières académiques** : Une sensibilisation à une nouvelle culture institutionnelle est menée au sein des facultés. Elle inclut l'intégration de questions relatives aux perspectives de carrière dans les entretiens d'évaluation, ainsi que des recommandations adressées aux directeur·rices de thèse afin de réserver un temps spécifique au développement professionnel dès la troisième année de doctorat. Le Rectorat réaffirme son engagement à soutenir les plans de carrière des chercheur·ses, qu'ils/elles soient en début de trajectoire académique ou à un stade plus avancé.

Lors de la séance du 29 octobre 2025, les représentant·es du CCER ont demandé la création d'un groupe de travail avec la vice-rectrice Martine Collart, afin de participer aux réflexions et mises en œuvre d'actions correspondant aux besoins réels de ses membres.



Assemblée de l'Université (suite)

Loi sur la laïcité

Le 18 juin, une question écrite portant sur le « port de signes religieux visibles » par des collaboratrices et collaborateurs de l'Université de Genève (UNIGE) a été soumise au Rectorat par le corps étudiant. Cette interpellation fait suite à plusieurs situations dans lesquelles des étudiantes portant le foulard, employées comme auxiliaires d'enseignement et de recherche (ARE) ou dans les bibliothèques, ont vu leur contrat non renouvelé ou une promesse d'engagement annulée. Dans certains cas, le port du foulard a été explicitement mentionné comme motif ; dans d'autres, aucune justification n'a été fournie.

La CUAE a obtenu confirmation qu'un rappel relatif à l'interdiction de signes religieux visibles dans les postes en contact avec le public avait été diffusé en janvier 2025 aux services RH, sur la base du règlement interne et de la législation cantonale (LPAC/GE ; art. 3 al. 5 LLE/GE).

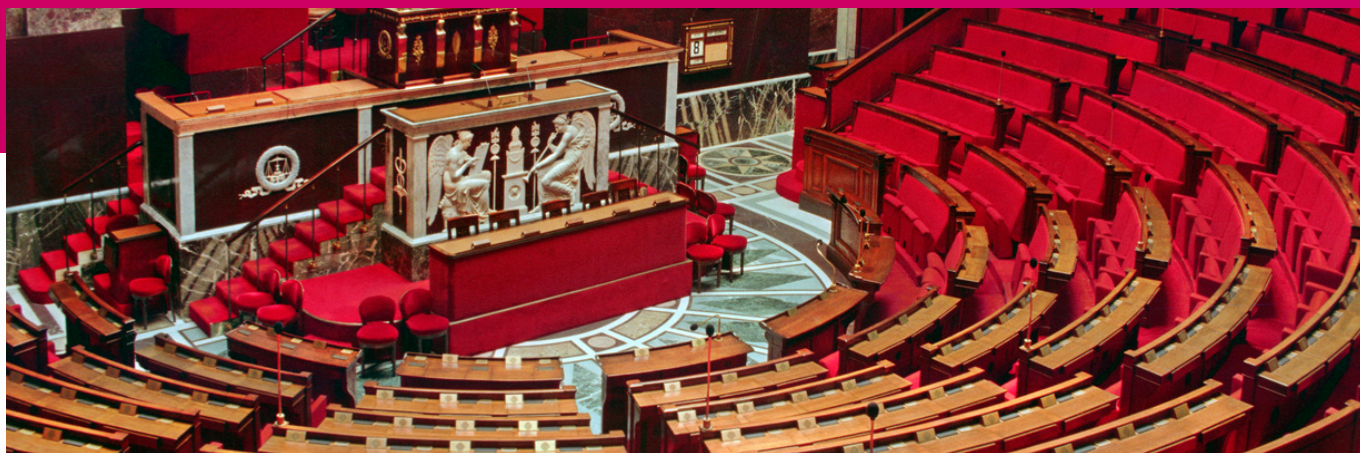
Cadre juridique et autonomie institutionnelle

Depuis l'entrée en vigueur de la LLE/GE en 2019, l'UNIGE a appliqué la loi en tenant compte de son autonomie institutionnelle et des exigences rappelées par le Tribunal fédéral, qui a souligné la nécessité d'une interprétation raisonnable et proportionnée de l'interdiction des signes religieux (ATF 148 I 160). La pratique adoptée jusqu'alors – l'emploi de personnes indépendamment du port de signes religieux visibles – était jugée compatible avec la mission universitaire et conforme à la protection des droits fondamentaux, contribuant ainsi à la sécurité juridique et à la confiance du personnel.

Réactions et démarches internes (printemps-été 2025)

En réponse aux inquiétudes exprimées, plusieurs rencontres ont eu lieu entre les services centraux (Division RH, Service égalité & diversité), les syndicats, les associations étudiantes et les personnes concernées. Des aménagements provisoires ont été mis en place, tandis que le vice-recteur Edouard Gentaz et le Service juridique ont consulté des professeur·es de la Faculté de droit pour examiner les marges d'interprétation offertes par la loi.

Le 20 août 2025, le Rectorat a décidé de solliciter un avis de droit externe afin de clarifier le cadre réglementaire applicable au port de signes religieux visibles par les collaborateurs et collaboratrices de l'UNIGE.



Assemblée de l'Université (suite)

Loi sur la laïcité (suite)

Précisions apportées en octobre 2025

Le Rectorat précise que, lors de l'adoption de la LLE en 2019, l'institution n'avait pas engagé de réflexion sur une interprétation spécifique de la loi, notamment en raison de la gestion prioritaire de la crise sanitaire. L'absence de directive formalisée a conduit à des pratiques divergentes selon les facultés et services : certaines appliquaient strictement la loi, d'autres l'interprétaient de manière plus souple.

Ces différences n'ont été mises en lumière qu'en janvier 2025, à la suite d'un cas d'inégalité de traitement entre deux personnes travaillant dans un même espace. Le rappel émis par les RH visait à rétablir une cohérence de pratique, mais ses implications symboliques et concrètes n'ont pas été suffisamment anticipées.

Situation actuelle et perspectives

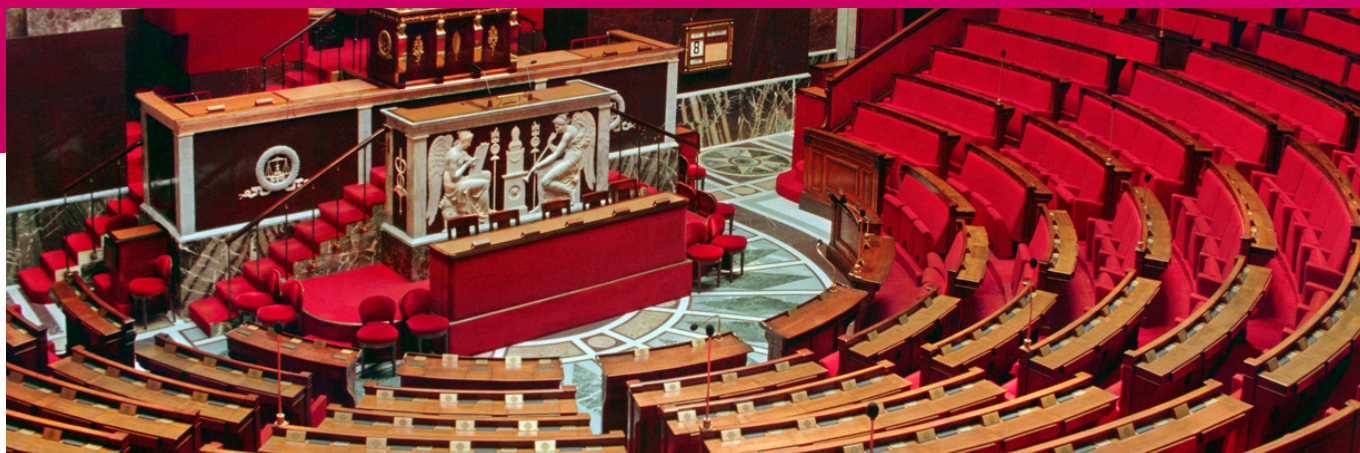
Le Rectorat reconnaît les tensions générées au sein de la communauté universitaire et poursuit un dialogue étroit avec les partenaires sociaux. Toutes les options demeurent ouvertes quant à une interprétation plus ou moins restrictive de la LLE/GE. Parallèlement, les services travaillent à proposer des solutions individualisées aux personnes concernées.

L'objectif exprimé est de parvenir à une application équilibrée, juridiquement fondée et respectueuse :

- des obligations légales de neutralité religieuse ;
- des principes de proportionnalité et de liberté académique ;
- des valeurs humanistes et inclusives qui structurent l'identité de l'Université de Genève.

Bourses doc.Mobility

La suppression du programme doc.Mobility en 2020 avait particulièrement affecté les doctorant·es en sciences humaines et sociales. Bien que le soutien transitoire de SwissUniversities ait pris fin en 2025, deux fondations genevoises – Schmidheiny et Boninchi – offrent désormais la possibilité de déposer une demande de financement commune.



Assemblée de l'Université (suite)

Rapport du Comité scientifique sur le rôle des universités dans le débat public

À la suite de la publication puis du retrait du rapport du comité scientifique — en raison notamment d'un cas avéré de plagiat — la motion « Pour le respect de l'excellence scientifique et démocratique à l'Université de Genève » adoptée par l'Assemblée dénonce les lacunes méthodologiques, éthiques et procédurales du document. Elle demande le retrait définitif du rapport, la publication d'une notice explicative et la communication, dans le respect de l'anonymat, des sanctions prises par le Rectorat.

Restrictions budgétaires et stratégie financière

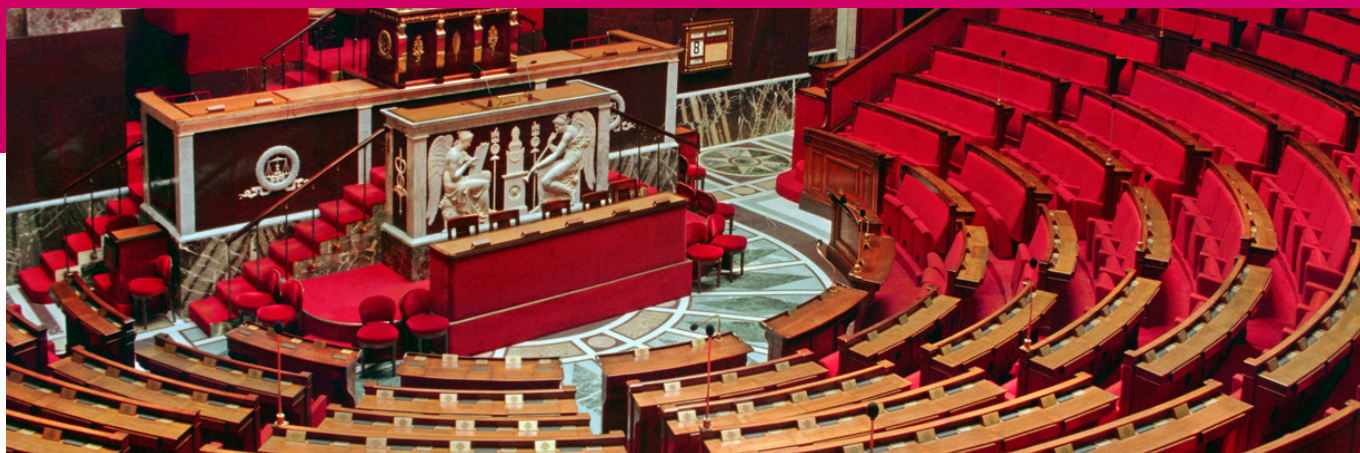
Dans un contexte de contraintes budgétaires importantes — le déficit du compte d'exploitation 2024 s'élevant à environ 22 millions CHF — une motion « pour une stratégie financière intelligible et concertée » a également été adoptée. Elle exige une consultation élargie concernant les mesures envisagées, une clarification des causes du déficit, l'établissement d'orientations budgétaires transparentes et l'exploration de solutions alternatives. La motion recommande en outre une information régulière à l'Assemblée sur l'évolution de la situation financière. Parallèlement, le Rectorat poursuit ses efforts pour rétablir l'équilibre financier, notamment grâce au soutien de la Fondation Hans Wilsdorf, qui apportera 20 millions CHF par an et financera un programme de chaires d'excellence dès 2026.

Stratégie numérique de l'UNIGE 2025-2028

La stratégie numérique 2025-2028 vise à consolider les compétences numériques, à promouvoir l'innovation et à renforcer la durabilité. Elle repose sur une approche inclusive, économe en ressources et sécurisée. Les axes prioritaires incluent une gouvernance partagée, le développement de la cybersécurité, l'intégration de l'intelligence artificielle, ainsi que le soutien aux missions d'enseignement, de recherche et d'administration.

Adoption d'un règlement pérenne pour la désignation de la Rectrice ou du Recteur

L'Assemblée a adopté un règlement encadrant la procédure de nomination de la rectrice ou du recteur, renforçant ainsi la stabilité institutionnelle et la transparence du processus.



Assemblée de l'Université (suite)

Bilan première année de mandat

Lors d'une séance extraordinaire au mois d'août 2025, le Rectorat a présenté le bilan de sa première année de mandat, ainsi que les projets en cours ou futurs. Ce fut l'occasion pour les différents corps d'ouvrir la discussion sur les dossiers prégnants et de transmettre leurs revendications.

Activités usuelles

Les représentant·es des différents corps, élu·es en avril 2025, pour un mandat de 4 ans, ont pris leur fonction le 1er septembre 2025.

REPRÉSENTANTE : SOPHIE.BRANDON@UNIGE.CH



Commission Universitaire pour une Recherche Ethique (CUREG)

Séances depuis la dernière newsletter : juin 2025, septembre 2025, novembre 2025

BILAN DE L'ANNÉE 2024 (présenté en 2025)

En 2024, la CUREG a examiné 366 projets (dont 191 projets de master).

DOSSIERS EN COURS OU RÉCEMMENT TRAITÉS

Réflexion continue sur l'amélioration des procédures de la CUREG

- Adaptation du fonctionnement de la commission et de la nomination / démission de ses membres
- Évolution de la procédure d'évaluation des projets de Master
- Introduction d'un formulaire pour les projets présentant un risque de « dual use »

Formation à l'éthique de la recherche

Des modules de formation courte aux principes éthiques en recherche développés par des étudiant·es du Master MALTT ont été présentés en séance plénière, ainsi que la page web « éthique de la recherche » du service de soutien à la recherche : <https://www.unige.ch/recherche/fr/ressources/ethique-de-la-recherche>

Questions éthiques en lien avec la collecte du sexe ou du genre dans la recherche

FAQ N°26 « Je souhaite collecter le sexe ou le genre de mes participant·es, ou bien poser d'autres questions liées au sexe et au genre. Quelles recommandations de la CUREG ? »

Cette FAQ est l'aboutissement d'un long processus avec un groupe de travail composé de chercheur·ses dans le domaine du sexe et du genre, de représentant·es des groupes socialement ou politiquement impliqués dans les questions liées au genre, du département de l'instruction publique et du service de recherches dans les écoles, et de la commission égalité de l'UNIGE. Elle a fait l'objet de nombreuses discussions dans les assemblées plénières de la CUREG.



Commission Universitaire pour une Recherche Ethique (CUREG) (suite)

Questions éthiques en lien avec la réidentification

FAQ N°27 « Mes données sont-elles réellement anonymes ? Comment gérer le risque de réidentification »

La réidentification survient quand une personne peut être retrouvée dans une source de données prétendument anonymes en reliant des quasi-identifiants à d'autres sources de données non-anonymes. Cette newsletter, discutée en assemblée plénière de la CUREG, décrit les risques liés à la réidentification et esquisse des « bonnes pratiques ».

Questions éthiques en lien avec l'utilisation de données (audio)visuelles dans la recherche

Travail en cours.

REPRÉSENTANTE : CELINE.GIRARDET@UNIGE.CH



Commission du personnel

Première séance le 29.09.2025 pour Myriam Gremion, représentante du CCER.

Contexte financier tendu : La situation financière est actuellement compliquée pour l'institution. Déficit de 22 millions en 2024, en raison notamment de la hausse des coûts (liés au personnel, prix de l'énergie, maintenance parc informatique, etc.), auquel s'ajoute des annonces de réduction des subventions fédérales dans le domaine de la formation et de la recherche. Par ailleurs, l'UNIGE doit tenir son plan d'économies de 4% sur 4 ans (2024-2027) dans le cadre de la Convention d'objectifs et de budget avec le Canton.

L'UNIGE explore les axes d'économie possible (en lien avec le fonctionnement UNIGE, notamment) et fait son possible pour faire entendre sa voix au niveau de la Confédération et du FNS.

E-administration : Point sur les travaux d'amélioration technique des différents portails SI-Finances, SI-Achats, SI-RH. Avancées techniques, mais forte insatisfaction encore des usagers/ères (PAT et professeur·es) qui ont indiqué passer des heures à faire des calculs « à la main », du fait notamment du manque de visibilité lorsque deux fonds financent un seul projet.

Demande urgente d'amélioration des outils et de soutien par des permanences d'expert·es en présentiel.

G'Évolue (projet de réforme du système d'évaluation de fonctions et de rémunération du personnel de l'Etat de Genève) : Revue des métiers terminée (après plus de 100 séances). La nouvelle grille salariale sera prochainement étudiée. L'objectif est de soumettre le projet G'Évolue au Grand Conseil en juin 2026 pour validation (ouvrant probablement à 1 an de discussions).

La réactualisation de cahier des charges est encore possible jusqu'au 31 décembre 2025, mais sera bloquée ensuite jusqu'à l'entrée en vigueur de la réforme G'Évolue.

RH & État de Genève :

- Engagements au sein de l'Etat : meilleure prise en compte des années consacrées à l'éducation exclusive des enfants (½ annuité par année, jusqu'à 6 années) ;
- Traitement des absences : protection renforcée la première année, dès la deuxième baisse à 90%, sauf si accident ou maladie professionnelle. Les jours d'arrêt avant accouchement ne sont plus déduits du plafond des 730 jours d'absence. Projet de Loi en cours.

REPRÉSENTANTE : MYRIAM.GREMION@UNIGE.CH



Conseil participatif

Les nouveaux·elles représentant·es du CCER au Conseil participatif ont démarré leur mandat : **Alain Girardin** et **Matthieu Merhan**, ainsi que **Katarina Gvozdic**, qui rejoint la liste des « viennent ensuite » en remplacement d'Elleke Ketelaars, dont l'engagement au sein de l'Université a pris fin.

Avant la prise de fonction, un espace d'échange a été organisé par Simon Flandin et les membres sortant·es afin de transmettre aux élu·es des informations utiles sur le fonctionnement de cette instance, qui joue un rôle important et décisionnel au sein de la faculté.

Depuis la rentrée 2025-2026, deux séances se sont tenues. Elles ont permis :

- de présenter un bilan des activités ;
- de voter la nouvelle composition des commissions de la faculté et des sections.

Pour rappel, les procès-verbaux des séances sont accessibles en ligne :

<https://www.unige.ch/fapse/faculte/organisation/conseil-participatif/seances>

REPRÉSENTANT·ES :

- ALAIN.GIRARDIN@UNIGE.CH
- KATARINA.GVOZDIC@UNIGE.CH
- MATTHIEU.MERHAN@UNIGE.CH



Commission de planification académique (CPA)

La CPA est composée du ou de la doyen.ne, des président·es et vice-président·es de chaque section (représentant les GPA respectifs), d'un·e représentant·e étudiant·e de chaque section (actuellement seul la Psycho est représentée), d'un·e représentant·e du CCER de chaque section (Julien Chanal en Psycho ; Géry Marcoux en SSED). Pour le CCER, un système de tournus représentant-observateur (2 ans psycho, 2 ans SSED) a été établi. Autrement dit, pour cette deuxième année Julien Chanal est le représentant du CCER (droit de vote) et Géry Marcoux l'observateur. A partir de l'année académique prochaine, ce sera l'inverse. La nomination (faite sur l'année académique 2024-2025) des membres est définie par le Statut de l'université et leur mandat est de 4 ans.

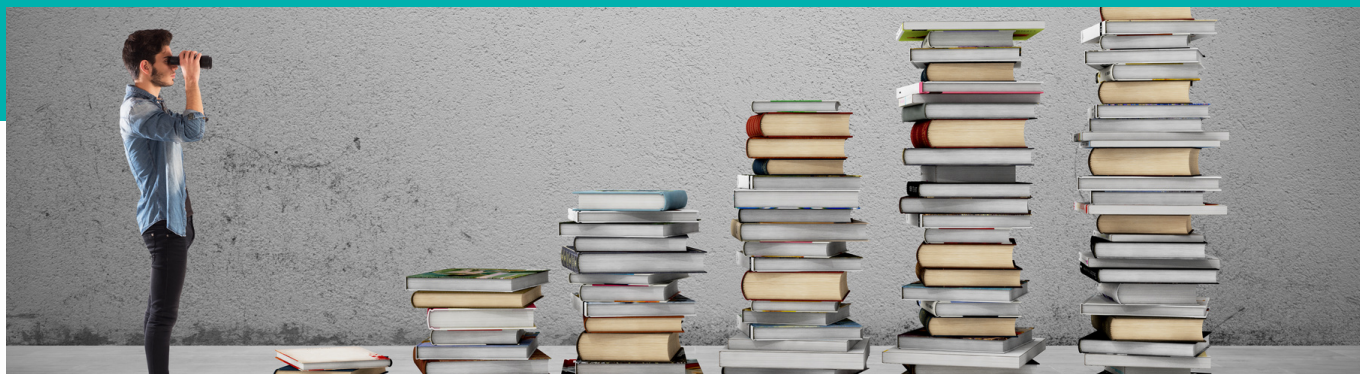
La CPA est chargée de planifier la création, le maintien, la transformation ou la suppression des postes de professeur·e ordinaire, de professeur·e associé·e et de professeur·e assistant·e. Elle a aussi, à la demande du rectorat, depuis l'année académique 2024-2025, la charge de donner un préavis sur les demandes de « Prolongation des rapports de service au-delà de l'âge de la retraite des membres du corps enseignant » (demande de retraite à 67 ans tant pour les professeur·es que les chargé·es d'enseignements ou de cours).

Pour élaborer ses propositions et préavis concernant des postes dépendant des sections, la commission de planification académique peut s'appuyer sur les travaux des groupes de planification académique (GPA) des deux sections (SSED et Psycho). Dans ce cadre les prochaines séances aborderont, entre autres, les nouvelles planifications envisagées par les GPA respectives.

Si les échanges qui y ont lieu et les décisions prises sont strictement confidentiels, une partie des décisions rapportées au Conseil Participatif peuvent être consultées à la lecture de ses PV sur le site internet dédié.

Depuis la dernière newsletter de l'ACERSE, la CPA s'est réunie le 31 octobre. Au moins deux nouvelles séances sont prévues d'ici la fin d'année civile.

REPRÉSENTANT : GERY.MARCOUX@UNIGE.CH



Commission Plan d'études

Une seule réunion de la Commission du plan d'études a eu lieu depuis la dernière newsletter de l'ACERSE, l'essentiel du travail concernant l'élaboration et l'approbation du programme des cours de l'année suivante se concentrant principalement entre la fin du semestre d'automne et le début du semestre de printemps. La séance du 9 octobre a permis d'établir un bilan de rentrée de la part des conseillères académiques et des différents programmes de formation.

Trois difficultés ont notamment été relatées :

- un effectif important d'étudiant·es dans les cours de méthodologie de recherche du domaine VI de Bachelor, orientation éducation et formation. Cette affluence a posé quelques problèmes de réorganisation des dispositifs d'enseignement au dernier moment (plus de 100 étudiant·es dans certains cours).
- les séminaires de recherche au niveau Master sont attribués en priorité aux étudiant·es des programmes d'appartenance ; cela pose problème à la FEP, car les étudiant·es de CCEP et MAEP se répartissent dans les places restantes et certains horaires de séminaires leur conviennent peu.
- la suspension du cours d'analyse de données quantitatives au niveau Master, suite au départ à la retraite de G. Felouzis, empêche actuellement les étudiant·es d'accéder à ce type de méthodologie.

La CPE a demandé plus d'informations sur ces problèmes afin d'en rediscuter, voire éventuellement de créer un groupe de travail au niveau de la section pour chercher des pistes de régulation.

REPRÉSENTANTE : SANDY.STOUDMANN@UNIGE.CH



Commission égalité (COMEGAL)

- Participation aux Assises de l'égalité de l'UNIGE organisées par le service Égalité & diversité, le 20 mai 2025 dont les objectifs étaient entre autres, d'apporter des impulsions concrètes, proches du terrain, aux participantes et participants, pour appuyer leurs actions en faveur de l'égalité et de la diversité. Chaque faculté a présenté son projet phare en 180 secondes. Notre commission a présenté son projet sur les capsules vidéos des lauréates du Subside Tremplin de la FPSE.
- Organisation d'une table ronde pour les 50 ans de la FPSE, sur les subsides et encouragements pour les carrières féminines dans le passé et pour le futur. Initialement prévue pour automne 2025, elle a été **repoussée au printemps 2026**.
- Prochain délai de dépôt pour le Subside tremplin 2026 : **28 février 2026**.
- N'hésitez pas non plus à participer aux autres programmes du Service Égalité & diversité de l'UNIGE !

REPRÉSENTANTES :

VALERIE.VINCENT@UNIGE.CH &
GIORGIA.MAGNI@UNIGE.CH



Commission informatique et équipement

Depuis cette rentrée académique 2026, Yann Volpé participe en tant que représentant ACERSE à la commission informatique et équipement. Une séance s'est tenue le 28 octobre 2025, afin de lancer la campagne d'équipement 2026. Les demandes d'achat d'équipement peuvent être faites jusqu'au 30 novembre 2025, et seront examinées par la commission d'ici février 2026.

REPRÉSENTANT : YANN.VOLPE@UNIGE.CH



Commission opposition

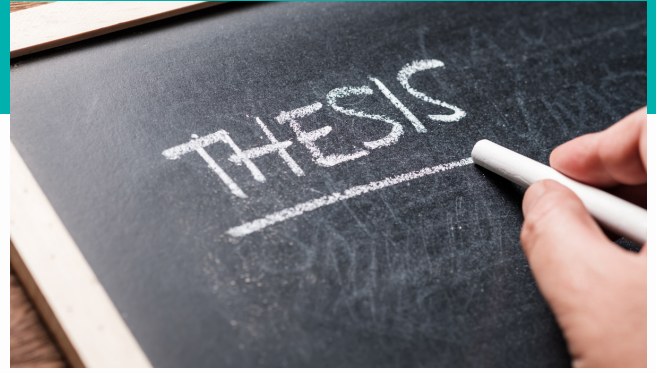
Depuis la newsletter de juin dernier, la commission d'opposition ne s'est pas réunie. Les séances prévues ont été annulées en raison de l'absence d'oppositions adressées à la doyenne. Une nouvelle séance est toutefois programmée prochainement, au cours de laquelle 12 dossiers seront traités.

REPRÉSENTANTE :
DIANE.RUFIN@UNIGE.CH

Commission opposition FEP

Une réunion s'est tenue en octobre 2025 pour traiter 3 dossiers d'opposition à la décision concernant l'entrée à la FEP. La prochaine réunion de la commission aura lieu en printemps s'il y a des oppositions concernant l'examen de français.

REPRÉSENTANTE :
KATARINA.GVOZDIC@UNIGE.CH



Bureau doctoral

Nouvelle instance mise en place à la rentrée 2024, le bureau doctoral assume les rôles de validation administrative et, en partie, scientifique, à toutes les étapes du doctorat: mise en place de co-directions de thèse ; changements dans la commission ou la direction/co-direction de thèse en cours de thèse ; désignation du jury de thèse ; vérification et approbation des demandes de dérogation et changements. Il est composé du/de la président.e du collège des docteur.es, ainsi que d'un.e membre du corps professoral et d'un.e membre du CCER.

Le bureau traite les dossiers au fil de l'eau tout au long de l'année et se réunit régulièrement pour en assurer le suivi. Parallèlement à son rôle administratif, il peut également assumer une fonction médiatrice entre le/la doctorant.e, le/la directeur/trice ou les co-directeur/trices de thèse et la commission de thèse. Les membres du corps intermédiaire sont donc invités à le solliciter si besoin.

REPRÉSENTANT :
DAMIANO.MATASCI@UNIGE.CH



Suite à la décision prise l'année dernière d'organiser deux AGs, une ordinaire pour le bilan et une extraordinaire pour la co-construction du mandat, voici les dates pour les prochaines rencontres :

- **AG ordinaire : 5 mars 2026, 12h-14h**
- **AG extraordinaire : 23 avril 2026, 16h-18h suivie d'un apéro**